



- 12 h 45 Le Tribunal s'adresse aux avocats.
- 12 h 46 Les avocats confirment qu'ils ne contestent pas la demande des intervenants en communication de renseignements personnels.
- 12 h 50 Le Tribunal prononce un jugement séance tenante, lequel sera reproduit dans un document distinct.
- Me D'Amours indique que tous les interrogatoires prévus ont été fixés et demande la prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement au mois d'avril 2022. Si les avocats ont des difficultés particulières d'ici là, elles les soumettront au Tribunal.
- 12 h 59 Me Lavallée indique que des objections devront être tranchées.
- 13 h 00 Le Tribunal propose de fixer une conférence de gestion au début du mois de septembre 2021 pour une durée d'une heure, celui-ci communiquera avec les avocats lorsqu'il aura obtenu ses assignations 2021-2022 pour déterminer une date.

**JUGEMENT**

**LE TRIBUNAL :**

**PROLONGE** au jeudi 23 décembre 2021 le délai d'inscription pour instruction et jugement.

  
\_\_\_\_\_  
**BERNARD TREMBLAY, j.c.s.**

- 13 h 05 Fin de l'audience.

  
\_\_\_\_\_  
Camille St-Onge, greffière-audicière